



# Assemblée générale

Distr. générale  
15 août 2013  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-huitième session**

Point 19 h) de l'ordre du jour provisoire\*

**Développement durable**

## Harmonie avec la nature

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport est soumis comme suite à la demande faite par l'Assemblée générale dans sa résolution [67/214](#). Dans ladite résolution, l'Assemblée a également prié le Président de l'Assemblée d'organiser, lors de sa soixante-septième session, un troisième échange de vues sur l'harmonie avec la nature qui aurait lieu à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la Terre nourricière, le 22 avril 2013, et a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-huitième session, un rapport sur l'application de la résolution, qui alimenterait aussi les débats sur le programme de développement pour l'après 2015, et qui tiendrait compte des trois dimensions du développement durable. Le présent rapport, qui vise à faire avancer le débat sur les choix économiques à opérer dans l'optique du développement durable, pour que la relation entre les hommes et la Terre soit fondée sur des bases plus éthiques, propose des recommandations concrètes pour aider les États Membres à examiner la question plus avant.

---

\* [A/68/150](#).



---

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Introduction . . . . .	3
II. La construction sociale de la nature . . . . .	4
III. L'émergence de l'environnement comme une construction humaine . . . . .	5
IV. L'environnement parmi les priorités internationales . . . . .	7
V. Le développement par la transformation de l'environnement . . . . .	9
VI. La croissance économique comme paradigme actuel du développement . . . . .	10
VII. Construire un nouveau paradigme : l'harmonie avec la nature . . . . .	13
VIII. Conclusion . . . . .	18
IX. Recommandations . . . . .	18

## I. Introduction

1. L'Assemblée générale, dans sa résolution 67/214 intitulée « Harmonie avec la nature », a prié le Président de l'Assemblée d'organiser, à sa soixante-septième session, un échange de vues qui aurait lieu lors des séances plénières de l'Assemblée prévues à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la Terre nourricière, le 22 avril 2013, et auquel participeraient les États Membres, des organismes des Nations Unies, des experts indépendants et d'autres parties intéressées, et de présenter à l'Assemblée, à sa soixante-huitième session, un rapport sur l'application de ladite résolution qui alimenterait aussi les débats sur le programme de développement pour l'après-2015.

2. L'échange de vues de l'Assemblée générale avait pour objectif d'examiner des approches économiques différentes, dans l'optique du développement durable, en vue de promouvoir un fondement plus éthique des relations entre les hommes et la Terre. Dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (« L'avenir que nous voulons », résolution 66/288, annexe), où est lancé un appel en faveur de l'adoption d'approches globales et intégrées du développement durable, les États Membres et autres parties prenantes ont constaté que l'expression « Terre nourricière » était couramment utilisée dans de nombreux pays et régions et ont noté que certains pays reconnaissaient les droits de la nature dans le cadre de la promotion du développement durable.

3. S'agissant du débat actuel sur le développement durable, l'économie néoclassique a tendance à poser comme principe que le bien-être de l'homme augmente avec l'accumulation de biens et services, alors que l'économie écologique, tout en reconnaissant que notre bien-être dépend dans une large mesure du développement économique, met l'accent sur l'impact négatif du déséquilibre de nos relations avec la nature. Elle permet ainsi de reconnaître que le développement durable est un objectif complexe, intégrant des composantes économiques, sociales et environnementales. L'économie écologique fait valoir la nécessité d'assurer la résilience des systèmes écologiques et socio-économiques par leur conservation et la réalisation d'investissements.

4. En économie écologique, l'utilisation de ressources naturelles se mesure en termes de bien-être collectif. Une grande valeur y est conférée aux sociétés saines, intégrées dans un monde naturel prospère, dans le respect de l'égalité entre les générations. Un certain nombre d'États Membres ont déjà adopté cette perspective et ont reconnu dans leurs textes législatifs les droits de la nature comme étant essentiels à la promotion du développement durable.

5. Tout le monde reconnaît que, pour parvenir à un équilibre entre besoins économiques, sociaux et environnementaux des générations actuelles et futures, il faut promouvoir le respect universel du système terrestre et de ses espèces et accepter la responsabilité de restaurer l'équilibre et l'intégrité des écosystèmes de la planète.

6. Comme l'a reconnu la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, déterminer notre bien-être et notre développement collectifs exige une approche plus globale. Dans les années à venir, l'économie écologique doit guider notre réflexion en matière de politiques économiques, de façon à assurer le bien-être collectif.

7. Dans la déclaration qu'il a faite lors de l'échange de vues sur l'harmonie avec la nature, le Secrétaire général a souligné que les changements climatiques posaient un problème réel et de plus en plus grave et que l'exploitation non durable des ressources naturelles, souvent motivée par la cupidité, érodait les fragiles écosystèmes de la planète : la biodiversité était en train de se perdre, des espèces de plus en plus nombreuses disparaissaient, des pratiques commerciales à courte vue épuisaient les stocks de poissons et l'acidité des océans menaçait l'ensemble de la chaîne alimentaire marine.

8. Pour que le développement soit réellement durable, pour que les hommes coexistent dans une relation plus globale avec la Terre, il est indispensable de prendre en compte les systèmes naturels et de gérer les ressources naturelles de façon durable. C'est ce que tous les grands sommets et conférences consacrés à cette question ont reconnu, de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012.

9. Parallèlement, nous devons poursuivre nos efforts d'efficacité économique et chercher à prendre les bonnes décisions économiques, ce qui est impossible sans prendre en compte tous les coûts et avantages. Des externalités comme l'épuisement des ressources naturelles et l'impact de la pollution, du changement climatique ou de la perte de la biodiversité sur le bien-être humain, ne sont pas définies comme des coûts. Elles ne sont donc pas incluses dans le prix des produits. Récupérer ces coûts sur le marché serait une incitation forte vers la durabilité et serait du bon sens économique. Pour y arriver, la communauté internationale doit débattre de ces questions et adopter le concept de durabilité comme principe directeur du développement.

10. Le chapitre suivant montrera à quel point la nature a été marginalisée dans le discours international sur l'environnement et comment le développement économique et le domaine de l'économie ont évolué sans se soucier de la nature, rendant d'autant plus difficile la réalisation d'une forme globale de développement durable.

## **II. La construction sociale de la nature**

11. La notion de nature recouvre différentes acceptions, qui vont des éléments de base du monde naturel (arbres, fleuves, vie animale) à la création du monde, au monde sans les hommes ou leurs civilisations, à l'univers au-delà de notre planète, dans tous sa complexité stupéfiante. La nature renvoie à la vie en général et elle est présente partout – dans les sphères métaphysique, subatomique et cosmique. En tant que concept, elle existe depuis les origines de l'histoire humaine<sup>1</sup>.

12. Pour la plupart des observateurs, la nature est difficile à concevoir de façon simple, objectivable. Si l'on considère toutes les interconnexions qui existent entre ce qui est perceptible par nos sens et ce qui n'est concevable que pour l'esprit, pour retrouver et conserver l'harmonie avec la nature, il faudra faire appel aux

---

<sup>1</sup> Barbara Baudot, « Nature: The Lost Sheep in the World Debate on the Environment » [la brebis égarée dans le débat mondial sur l'environnement], prononcé à l'Institut d'études politiques du New Hampshire, Saint Anselm College (avril 2013), et à l'École Fletcher de droit et de diplomatie (septembre 2012) (non publié).

connaissances non seulement des scientifiques, mais aussi des philosophes, des poètes et d'autres encore, dont les études, les fantaisies, les intuitions, les révélations et inspirations spirituelles, permettent de mieux comprendre la valeur intrinsèque de la nature.

13. Dans son dernier ouvrage, le philosophe Ronald Dworkin, aujourd'hui disparu, a expliqué que ce que nous appelons nature, l'univers dans son ensemble et dans toutes ses parties, est quelque chose d'une valeur intrinsèque et un sujet d'émerveillement. La nature est l'espace de notre vie physique, l'aliment qui nous sustente, conférant une valeur transcendante à ce qui serait autrement labile et inanimé<sup>2</sup>.

14. Les dimensions physiques et métaphysiques de la nature étant étroitement liées, il est difficile d'en donner une définition concrète. Les savants, les philosophes et les poètes ont évoqué un sentiment de la nature mais elle continue de s'entourer de mystère et d'enchantement. Il appartient à la communauté internationale d'étendre ses connaissances et sa compréhension et de trouver, en son âme et conscience, les moyens de soigner la planète.

15. Il reste un espoir que les dommages causés à la Terre puissent être réparés et cet espoir a élu résidence dans la science de l'écologie, qui englobe à la fois le monde non biologique et le monde des humains. Toute différence ontologique entre ce qu'on appelait autrefois les règnes minéral, végétal et animal et le règne de l'homme a disparu : le concept d'écologie a une portée universelle.

16. Au début des années 70, après trois décennies d'enseignement de la philosophie à l'Université d'Oslo, Arne Naess, l'un des pères fondateurs de la philosophie de l'environnement et l'homme qui a inventé l'expression « écologie profonde », a publié un bref article intitulé « The shallow and the deep, the long range ecology movement » [le superficiel et le profond : le mouvement écologique de longue portée], dans lequel il a déclaré qu'il y avait deux mouvements écologistes. L'un se préoccupe principalement de la pollution, de l'épuisement des ressources naturelles et de l'utilité de la Terre pour les hommes (anthropocentrisme). Le second s'intéresse à la richesse, à la diversité et à la valeur intrinsèque de tout le monde naturel – c'est l'écologie profonde.

17. L'écologie profonde a pour principe de base que tout être vivant, qu'il soit animal ou végétal, a un droit égal à vivre et à se développer. Dans un de ses derniers essais, publié avant sa mort en 2009, à l'âge de 96 ans, M. Naess a déclaré : « Nous vivons sur une petite planète incroyablement belle, mais notre existence humaine est menacée. Si nous voulons survivre, nous devons apprendre à penser différemment. La réflexion sur l'avenir doit faire allégeance à la nature. Elle doit englober tous les hommes et tous les êtres vivants, parce que toute chose vivante a une valeur en soi ».

### **III. L'émergence de l'environnement comme une construction humaine**

18. L'environnement est une notion relativement récente, dont l'apparition remonte aux premières années du XIX<sup>e</sup> siècle, avec le développement de l'industrialisation et la modernisation de l'économie mondiale. Dans cette

<sup>2</sup> Ronald Dworkin, *Religion without God*, Harvard University Press, 2013.

perspective, la nature et les ressources qu'elle offre sont considérées de façon utilitaire, comme des matières premières à utiliser. Au plan du concept, « environnement » a des incidences politiques plus fortes que « nature » : une fois la nature occultée par ce concept, nous avons abandonné son étude et l'avons considérée comme allant de soi.

19. Pourtant, ce sont précisément les valeurs associées à la préservation de la nature qui ont conduit à reconnaître les effets néfastes de l'exploitation commerciale du monde naturel. La nature peut faire apprécier la valeur du bonheur et satisfaire l'esprit humain. Qui plus est, en acceptant la nature comme source de la vie, comme la vie elle-même, nous serions amenés à nous rendre compte qu'on ne peut la protéger sans coordination.

20. Au XIX<sup>e</sup> siècle, de nombreux penseurs et personnalités politiques d'Orient et d'Occident ont exposé l'idée qu'ils se faisaient de la valeur intrinsèque de la nature. Leurs travaux ont été étudiés en détail dans les trois précédents rapports du Secrétaire général sur l'harmonie avec la nature (A/65/314, A/66/302 et A/67/317). À l'aube de la révolution industrielle, ils prédisaient déjà que les changements rapides des technologies agricole et industrielle constituaient de graves menaces non seulement pour la qualité de vie sur la planète, mais pour la civilisation elle-même.

21. Le sociologue allemand Max Weber a prévu qu'un désenchantement général marquerait l'ère industrielle moderne, en particulier la civilisation occidentale. Selon Richard Jenkins, le désenchantement signifie que « l'humanité croit qu'elle peut, en principe, tout maîtriser par le calcul »<sup>3</sup>. Le désenchantement résulte de l'évolution des sciences et des technologies qui ont réduit la nature au rang d'outil pour l'amélioration de la vie humaine et le développement matériel.

22. S'ajoute à ce désenchantement généralisé la reconnaissance du fait que certaines composantes essentielles de la population, notamment les citadins, souffrent d'un « syndrome de manque de nature ». Leur cadre de vie ne leur ayant guère donné l'occasion de connaître et d'observer la nature, bon nombre de citadins ont grandi sans contact suffisant avec la grandeur du monde naturel, sans connaissance de sa complexité multidimensionnelle et de ses merveilles – situation qui pose de sérieux problèmes quant à l'avenir.

23. Richard Louv, le journaliste fondateur du Children and Nature Network [Réseau Enfants et Nature] qui a forgé le concept de « syndrome du manque de nature », pense que beaucoup d'enfants sont sujets à ce trouble, ce qui risque de poser un problème encore plus grave pour l'avenir :

« L'accélération, au cours d'environ ces trois dernières décennies, d'un désengagement rapide entre les enfants et leur expérience directe de la nature... a des implications substantielles, non seulement pour la santé des générations futures, mais pour la santé de la Terre elle-même. »<sup>4</sup>

24. Les symptômes de ce syndrome apparaissent dans les pays aussi bien développés qu'en développement. Assurément, bon nombre des défenseurs les plus

<sup>3</sup> Richard Jenkins, « Disenchantment, Enchantment and Re-Enchantment: Max Weber at the Millennium », *Mind and Matter*, vol. 10, n° 2, 2012.

<sup>4</sup> Voir Richard Louv, « Last Child in the Woods: Saving Our Children from Nature-Deficit Disorder » [(Le dernier enfant dans les bois : sauver nos enfants du syndrome du manque de nature)], Algonquin Books, 2005.

fervents de l'environnement se recrutent parmi ceux qui ont connu de très près les merveilles de l'environnement naturel dans leur enfance.

25. Face aux excès de la société contemporaine, tels qu'ils se traduisent dans nos modes de production et de consommation non viables, des initiatives sont en place pour promouvoir un mode de vie durable en organisant la vie humaine de façon à améliorer la résilience écologique. L'idée de « villes en transition », transmise par Louise Rooney et Catherine Dunne, est une réponse à l'exploitation acharnée des ressources naturelles, une alternative proposant à l'échelle locale de plus petites collectivités dépendant moins de longues chaînes d'approvisionnement et de combustibles fossiles. Les idées qui animent les initiatives de villes en transition peuvent varier mais en général, elles sont conçues pour faire avancer l'idée que la croissance ne doit pas continuer d'être le seul but des choix économiques et pour soutenir une production locale et communautaire ainsi que des efforts orientés vers une énergie propre qui renforcent les relations communautaires et développent le bien-être, la justice sociale et la résilience. Comme le montrent clairement de telles initiatives, il est de plus en plus largement reconnu que les politiques économiques doivent être inclusives et qu'elles doivent respecter l'environnement.

26. En mai 2013, on comptait plus de 1 100 initiatives de villes en transition, réparties dans 43 pays<sup>5</sup>. Des initiatives comme le Plan d'action de décroissance énergétique pour 2021, rédigé par les élèves de l'établissement d'enseignement postsecondaire de Kinsale, mettent en place des mesures concrètes et détaillées orientées vers un mode de subsistance plus durable, notamment en ce qui concerne les réductions de consommation d'énergie et de combustibles fossiles, l'alimentation et l'éducation.

27. Comme il ressort de ce qui précède, il est possible de trouver des solutions pratiques à nos problèmes actuels et de passer d'une société de consommation à un mode de vie durable plus largement communautaire, en harmonie avec la nature.

#### **IV. L'environnement parmi les priorités internationales**

28. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement, tenue à Stockholm en juin 1972, a inscrit l'environnement parmi les priorités internationales. La conférence avait d'abord été proposée par la Suède, à un moment de vives préoccupations concernant les pluies acides, la pollution de la mer Baltique et l'augmentation des niveaux de pesticides et de métaux lourds détectés dans les poissons et les oiseaux, à un moment où on s'est aperçu que les déchets industriels avaient des effets transfrontières. Les pays ont découvert que loin de fonctionner en vase clos, leur environnement était affecté par les mesures que prenaient d'autres pays dans le monde entier.

29. Les différents aspects de l'environnement généralement abordés dans les négociations internationales sont d'ordre physique, social et politique; ils se prêtent donc à une évaluation empirique et les progrès sont mesurables. Les trois différentes visions du monde que recouvre le terme « environnement » sont évoquées ci-dessous pour expliquer plus à fond cette réalité politique.

---

<sup>5</sup> Voir <http://www.transitionnetwork.org>.

**Environnement : cadre de notre vie**

30. Avant le XIX<sup>e</sup> siècle, l'emploi du terme environnement pour désigner des objets ou des régions n'était guère usité et ne servait alors que pour exprimer une appréciation esthétique de ses alentours. Ce n'est qu'à la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle que ce terme a pris en charge l'évocation d'une inquiétude concernant l'épuisement des ressources et la contamination. Au plan politique, cette acception se manifeste désormais dans l'environnementalisme, défini dans l'Oxford Dictionary of Environment and Conservation comme le « souci de protéger l'environnement, notamment contre les effets de la pollution; politique et directives y associées ». Ainsi, en termes scientifiques, l'environnement désigne les conditions physiques, chimiques et biotiques environnant un organisme vivant.

**Environnement : ensemble des conditions sociales et culturelles qui influencent la vie d'un individu ou d'une communauté (signifie dans ce contexte une stratégie de développement durable appliquée à la paix, à la justice et à l'environnement)**

31. Bien que cette perspective n'apparaisse pas explicitement dans le champ des politiques environnementales modernes, elle avait cours au XIX<sup>e</sup> siècle. Elle marque une différence entre le discours ciblé sur l'évolution des ressources naturelles et de la biosphère dans les pays industrialisés et le discours introduit dans le cadre du dialogue Nord-Sud. Elle est consacrée par le Principe 1 de la Déclaration de Stockholm, adoptée en 1972 à l'issue de la première Conférence des Nations Unies sur l'environnement :

« L'homme a un droit fondamental à la liberté, à l'égalité et à des conditions de vie satisfaisantes, dans un environnement dont la qualité lui permette de vivre dans la dignité et le bien-être. Il a le devoir solennel de protéger et d'améliorer l'environnement pour les générations présentes et futures. »

32. Par la suite, le développement socioéconomique a été indissociablement lié aux débats sur les politiques environnementales internationales. Il s'inscrit dans la notion de développement durable, qui relie la protection de l'environnement au progrès socioéconomique dans une stratégie pour le changement, au sein de laquelle l'exploitation des ressources, la direction des investissements, l'orientation du développement technique et l'évolution des institutions œuvrent toutes ensemble pour renforcer le potentiel actuel et futur de la société, afin de satisfaire les besoins et les aspirations des hommes.

**Environnement : facteurs d'ordre physique, chimique et biotique qui ont un impact sur un organisme ou une communauté écologique et déterminent en fin de compte sa forme et sa fonction**

33. La troisième perspective s'appuie sur une vision écologique de l'environnement. Cette conception se fonde sur des notions d'écologie qui n'apparaissent qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. La définition que donne l'Oxford Dictionary of Environment and Conservation de l'écologie illustre bien cette perspective : l'écologie y est définie comme la science de l'économie des animaux et des plantes, cette branche de la biologie qui traite des relations des organismes vivants avec leur environnement, leurs habitats et leur modes de vie. Cette perspective envisage les habitants de la terre et l'environnement dans une relation symbiotique qui doit être préservée.

34. C'est ainsi qu'a surgi une nouvelle catégorie de problèmes, les « problèmes mondiaux ». La Conférence de Stockholm a été le prélude d'une série d'importantes réunions des Nations Unies pendant les années 70, où il a été reconnu que les préoccupations et les situations nationales sont interdépendantes et que ce monde interdépendant fonctionne avec de nombreuses contraintes, communes à tous.

35. C'est seulement au cours des années 70, sous le choc supplémentaire de la crise pétrolière, que les gouvernements ont commencé à comprendre que la croissance continue dépendait non seulement de la formation de capital ou d'une main-d'œuvre qualifiée, mais aussi de la disponibilité à long terme d'un monde naturel viable (ou ressources naturelles). En présentant à l'Assemblée générale, en 1987, le rapport de la Commission mondiale de l'environnement et du développement, « notre avenir à tous », Gro Harlem Brundtland a décrit l'environnement comme le lieu où chacun de nous vit, et le développement comme ce que nous essayons de faire pour améliorer notre sort à l'intérieur de ce même lieu<sup>6</sup>. Dans sa définition de l'environnement, l'écologie et l'économie sont étroitement liées.

36. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992, a permis de développer une approche programmatique d'un développement durable et écologiquement rationnel par l'adoption d'Action 21. Les principes qui animent Action 21 sont énoncés dans la Charte de la Terre, qui « vise à susciter chez tous les peuples un sentiment d'interdépendance mondiale et de responsabilité partagée pour le bien-être de la famille humaine, la grande communauté de la vie et les générations futures »<sup>7</sup>. Néanmoins, dans les textes issus de la Conférence, les hommes sont toujours au centre de la notion d'environnement.

37. La grande conférence internationale suivante portant sur l'environnement a été le Sommet mondial pour le développement durable, tenu en 2002 à Johannesburg (Afrique du Sud), où les États Membres ont réaffirmé que la survie de l'humanité dépendait d'un environnement sain.

38. Dix ans plus tard, en 2012, le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable a permis de réaffirmer à nouveau cette approche du développement durable, en reconnaissant qu'elle doit se fonder sur des considérations et priorités d'ordre économique, social et environnemental. Dans ledit document, la vision de l'environnement centré sur l'homme a été renforcée.

## V. Le développement par la transformation de l'environnement

39. Le processus de développement permet de faire progresser et d'améliorer les potentialités d'un objet ou d'un organisme. Dans le dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, Justus Moser, le conservateur qui a fondé l'histoire sociale, a utilisé le mot *Entwicklung* pour décrire le processus graduel du changement social.

40. Dans les années 1800, on a commencé à utiliser *Entwicklung* sous une forme réfléchie. L'auto-développement s'est mis à la mode et le développement est devenu

<sup>6</sup> Voir A/42/427, annexe.

<sup>7</sup> Voir <http://www.earthcharterinaction.org>.

capital pour le travail chez Karl Marx, qui l'a décrit comme un processus historique se déployant de la même manière que les lois naturelles. Dans une certaine mesure, le concept de l'histoire chez Hegel et le concept de l'évolution chez Darwin ont fusionné pour donner notre concept de développement.

41. Le développement est vite devenu une force puissante, utilisée par les politiciens pour catalyser le mode industriel de la production. Le développement en est venu à définir une approche linéaire de l'évolution sociale.

42. Des publications anglaises de la dernière partie du XIX<sup>e</sup> siècle ont inscrit le développement dans le contexte de l'évolution et bon nombre d'auteurs ont employé le terme « évolution » dans le titre de leurs ouvrages, alors même qu'ils continuaient d'utiliser « développement » comme terme opérationnel principal dans leurs textes.

43. Vers le début du XIX<sup>e</sup> siècle, un nouvel emploi de ce terme s'est généralisé. « Le développement urbain » s'est maintenu depuis lors pour désigner une façon particulière de redonner une forme à un environnement urbain, en s'appuyant sur une production industrielle massive et homogène d'espaces urbains.

44. Pendant tout le siècle, le développement s'est chargé des significations associées au développement urbain et au développement colonial, ce qui fait qu'aujourd'hui c'est un mot dont la signification dépend du contexte spécifique dans lequel il est employé.

45. On ne peut plus aujourd'hui dissocier le développement des mots avec lesquels il s'est constitué – croissance, évolution, maturation. De même, ceux qui utilisent ce mot aujourd'hui ne peuvent se dégager d'un réseau de significations qui confèrent une certaine obscurité à leur langage, leur pensée et leur action. Pour une société ou un individu, le mot indique que tout va bien parce qu'il comporte une évidence de progression conforme à une loi universelle, nécessaire et inéluctable, vers un but souhaitable. Encore aujourd'hui, le développement garde le sens inventé il y a un siècle par Ernst Haeckel : « À partir de maintenant, « développement » sera le mot magique qui nous permettra de résoudre tous les mystères qui nous entourent ou, du moins, qui nous guidera vers leur solution »<sup>8</sup>.

46. Pour les deux tiers de la population de la Terre, ce sens positif du mot développement, profondément enraciné après une construction sociale vieille de deux siècles, est un rappel de la condition difficile et peu digne qui affecte actuellement bon nombre de sociétés. En essayant d'y échapper, les sociétés ont eu tendance à tout faire pour s'intégrer dans le système de production et de consommation de masse.

## VI. La croissance économique comme paradigme actuel du développement

47. Le mot économie remonte au grec *oikonomos*, qui signifie « celui qui gère un ménage » et vient de *oikos*, « maison », et *nemein*, « gérer ». De *oikonomos* a été tiré *oikonomia*, qui non seulement signifiait la « gestion d'un ménage ou d'une famille » mais référait aussi à des notions comme « épargne », « direction »,

<sup>8</sup> Wolfgang Sachs, éd., *The Development Dictionary: A guide to knowledge as power*, Zed Press, 2012.

« administration », « arrangement » et « recettes publiques d'un Etat ». La première attestation du mot « économie » apparaît dans un ouvrage composé probablement en 1440 et désigne « la gestion des affaires économiques » (d'un monastère). Aujourd'hui, l'emploi de ce terme renvoie le plus souvent au système économique néoclassique d'un pays ou d'une région, notion qui ne s'est guère développée avant le XIX<sup>e</sup> ou le XIX<sup>e</sup> siècle.

48. Au fil des siècles, le champ des significations du développement s'est de plus en plus limité à la croissance économique. L'idée de mesurer le développement par la croissance du revenu par habitant dans les régions économiquement sous-développées a été d'abord proposée en 1944 par W. Arthur Lewis; elle a été incorporée dans la Charte des Nations Unies en 1947.

49. Le précepte énoncé en 1955 par Lewis, « notre sujet est la croissance, et non la répartition », illustre bien la place prépondérante donnée généralement à la croissance économique, qui a occupé tout le champ de la pensée du développement. En 1957, Paul Baran, un influent économiste du développement, a travaillé sur l'économie politique de la croissance et a défini la croissance ou développement comme l'augmentation de la production de biens matériels par habitant.

50. Dans les années 60, la première Décennie des Nations Unies pour le développement a examiné séparément les aspects sociaux et économiques du développement mais il y a eu un changement dans les années 70, avec la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement qui a demandé une approche unifiée du développement et de la planification, ce qui permettrait d'intégrer pleinement les composantes économiques et sociales dans la formulation des politiques et des programmes.

51. Malgré cela, les années 70 ont lentement évolué en sens inverse : vers la dispersion. De grandes questions, comme l'environnement, la population, la faim, les femmes et l'emploi, ont successivement occupé le premier plan. Chaque question a été examinée de façon indépendante, polarisant à la fois l'attention du public et des institutions.

52. La question d'un principe unificateur s'est poursuivie sur un autre front. En 1974, la Déclaration de Cocoyoc a souligné que le but du développement ne devait pas être de développer des choses, mais de développer l'homme. Selon la Déclaration, tout processus de croissance qui ne conduirait pas à la satisfaction des besoins fondamentaux en nourriture, logement, éducation, emploi ou soins de santé – ou qui, pis encore, y ferait obstacle – était un simulacre de la notion de développement<sup>9</sup>. Certaines de ces idées ont été développées dans les propositions de la Fondation Dag Hammarskjöld, qui préconisaient en 1975 une autre modalité de développement, un développement centré sur l'homme.

53. La décennie suivante, celle des années 80, s'est appelée « la décennie perdue pour le développement ». Pour bon nombre de pays, le « processus d'ajustement » s'est traduit par l'abandon ou le démantèlement de la plupart des réalisations antérieures, au nom d'un développement compris de façon restrictive. En 1985, une ère de l'après-développement semblait se profiler à l'horizon<sup>8</sup>. Aujourd'hui, soit

<sup>9</sup> Voir la Déclaration de Cocoyoc, adoptée au Colloque PNUE/CNUCED sur les formes d'utilisation des ressources, l'environnement et les stratégies de développement, 8 au 12 octobre 1974, PNUE-Série A/C.2/292.

28 ans plus tard, nous en sommes encore à demander un nouveau programme de développement, le programme de développement pour l'après-2015.

54. En revanche, les années 90 ont donné naissance à une nouvelle philosophie du développement qui a évolué selon deux lignes bien distinctes. Le Nord était invité à redévelopper, c'est-à-dire à refaire ce qui avait été mal fait ou qui était devenu obsolète : l'attention du public était saisie par la rapidité avec laquelle ce qui avait été réalisé pouvait être anéanti, démantelé ou remplacé et sur les conditions de telles dégradations (voir par exemple, les centrales nucléaires et les pesticides toxiques). Dans le Sud, le redéveloppement exigeait aussi le démantèlement de ce qui restait du prétendu processus d'ajustement.

55. Sur les plans théorique et politique, le redéveloppement a pris la forme du développement durable, tel que le définit et le décrit le rapport susmentionné de la Commission mondiale de l'environnement et du développement, « notre avenir à tous ». Mais l'interprétation la plus générale du développement durable en a souvent fait une stratégie de pérennisation de la croissance économique, au lieu d'une stratégie d'appui à l'épanouissement et au maintien d'une vie naturelle et sociale infiniment diversifiée. Le développement durable, tel qu'il avait été conçu à l'origine, prenait bien en compte les concepts de globalité, de résilience et d'équité; mais on n'a pas réussi à traduire en termes opérationnels une version du développement durable englobant ces concepts fondamentaux. C'est surtout parce que nous avons conservé des modèles de croissance économique qui ignorent ces principes et qui font abstraction du coût futur des biens et services, en ne voyant que leur utilité sur le marché d'aujourd'hui. C'est méconnaître la valeur incalculable de ce qu'offre la nature, aussi bien aujourd'hui qu'aux générations à venir.

56. Les pères fondateurs de l'économie ont vu dans la rareté, qui a pour connotations pénurie, manque, insuffisance et frugalité, la pierre angulaire de leurs constructions théoriques de l'économie.

57. Les économistes ont supposé que la « loi de la rareté » était l'indication d'une hypothèse technique selon laquelle les besoins de l'homme sont immenses, pour ne pas dire infinis, alors que ses moyens sont limités, encore que perfectibles. Une telle hypothèse implique des choix quant à l'affectation de moyens (ressources). Ce sont ces données qui définissent un problème économique que les économistes proposent de résoudre par le marché<sup>8</sup>.

58. Le système actuel du marché est lui aussi entaché d'une insuffisance majeure, comme l'explique Ian Mason, directeur de l'École des sciences économiques de Londres, en ce sens que d'importants facteurs de production, comme la terre, ne sont pas pris en compte. C'est une position absolument indéfendable, puisque les richesses matérielles, les choses que nous utilisons aussi bien pour satisfaire nos désirs matériels que pour nous nourrir, nous vêtir et nous loger, ont une seule source commune : elles sont toutes produites par le travail de l'homme appliqué à la terre. Chacun des atomes de matière utilisés pour la production et la consommation humaine provient de la Terre. L'Antiquité le savait bien et bon nombre de cultures autochtones le savent encore aujourd'hui<sup>10</sup>.

---

<sup>10</sup> Ian Mason, « One World, One Wealth: Economics, Justice and Rights for Nature », troisième échange de vues sur l'harmonie avec la nature, 22 avril 2013 ([www.harmonywithnatureun.org](http://www.harmonywithnatureun.org)).

59. C'est dans le secteur de la production alimentaire que cette vérité est la plus évidente. Selon l'ETC Group (également connu comme Action Group on Erosion, Technology and Concentration), nous avons adhéré pendant le demi-siècle passé au postulat selon lequel le modèle occidental dominant de production et de consommation alimentaires, à savoir la chaîne alimentaire industrielle, est incontournable et qu'il règle le problème de la sécurité alimentaire. C'est ce qui a alimenté les augmentations de la consommation de viande et de produits laitiers, l'obésité et le besoin d'engrais et de pesticides qui nuisent aux hommes et à la nature. La plupart des gens ne s'en rendent pas compte mais la production de la chaîne alimentaire industrielle ne représente que 30 % de tous les aliments consommés, la production des 70 % restants étant assurée par de petits exploitants agricoles<sup>11</sup>. Cela devrait nous inviter à réfléchir sur la meilleure façon d'assurer la sécurité alimentaire.

## **VII. Construire un nouveau paradigme : l'harmonie avec la nature**

60. Pour construire un nouveau paradigme, il importe de redéfinir les besoins de l'humanité et de reconnaître qu'il faut dépasser la poursuite non viable d'une augmentation toujours plus intense de la croissance économique, sans souci du développement social et de la nature. Être en harmonie avec la nature signifie ne pas supposer qu'on dispose de ressources ou de moyens illimités. Il faut plutôt accepter qu'il existe certaines limites à la croissance dans un monde fini. Cette réalité a été évoquée pour la première fois en 1972 par Donella Meadows et d'autres; elle est reprise aujourd'hui par les économistes écologiques.

61. L'harmonie avec la nature invite également à revaloriser l'esprit humain, – le concept du holisme, – et à l'intégrer comme facteur pertinent dans la poursuite d'un mode de vie qui respecte les droits de la nature. Le mode de vie des hommes doit respecter les limites écologiques et celles de la nature. Il faut donc adopter un nouveau paradigme incluant des relations harmonieuses avec la nature.

62. Le développement de machines économes en carburant, l'analyse des évaluations de risques écologiques, l'examen attentif de processus naturels et d'autres actions concrètes en vue d'une plus grande durabilité sont nécessaires pour aider à protéger la nature. Quelle que soit l'importance de ces initiatives, il faut néanmoins reconnaître que les sociétés ont une tendance naturelle à exploiter la nature et que cette exploitation a pour seul objectif d'augmenter la croissance, sans le moindre souci des effets qu'une telle croissance peut avoir sur le bien-être des générations présentes ou futures. Si on les examine de près, les appels lancés pour assurer la survie de la planète visent plutôt à assurer la survie du marché.

63. Nos actions concrètes pour renforcer la durabilité devraient s'inscrire dans le cadre d'une nouvelle économie, conçue pour remédier aux dysfonctionnements du marché qui ont fait fi des implications écologiques et ont abouti à une détérioration croissante de la nature et du bien-être de nombreuses populations dans le monde.

<sup>11</sup> ETC Group, « Who Will Feed Us? »; Questions for the Food and Climate Crises, communiqué No. 102, novembre 2009 (www.etcgroup.org).

64. Le paradigme d'une nouvelle économie doit dépasser les économies néoclassique et écologique et s'inspirer plutôt des concepts de l'écologie profonde, des droits de la nature et de la théorie des systèmes<sup>12</sup>. Servir la nature et reconnaître son importance fondamentale devraient trouver leur place dans les fondements d'un nouveau modèle économique, qui devrait prendre en compte les interactions dynamiques complexes entre tous les principaux moteurs de la durabilité, dont la justice, l'équité et les droits autant pour tous les citoyens du monde que pour le monde naturel dont découle leur existence.

65. Comme l'a noté Ian Mason dans sa communication présentée lors du troisième échange de vues sur l'harmonie avec la nature<sup>10</sup>, l'économie telle qu'on la comprend actuellement, est cause de nombreuses injustices, notamment d'immenses accumulations de richesses à côté d'une pauvreté endémique et la destruction systématique d'un environnement naturel pour préserver des marges de profit. Il faut donc revoir complètement la conception contemporaine de l'économie et reconnaître le fait qu'il n'est pas possible de supposer une croissance économique infinie dans un monde fini. Notre système économique doit être réorienté pour mieux servir les populations et la planète, comme le recommandent les économistes écologiques. M. Mason a également recommandé d'instituer une obligation de vigilance à l'égard de la nature et à l'égard des uns des autres, comme principe essentiel d'une économie éthique, et de faire appliquer ce précepte en faisant reconnaître et protéger les droits de la nature, de la même manière que nous faisons respecter les droits de l'homme<sup>10</sup>.

66. Il a été établi que les atteintes à la capacité de régénération inhérente à la nature la mettent en péril non seulement directement, en surexploitant un élément particulier du monde naturel, mais aussi indirectement, en endommageant d'autres éléments naturels connexes par le biais de processus écologiques. Par exemple, la fracturation hydraulique est un processus qui consiste à forer et à injecter dans le sol des liquides à haute pression pour fracturer le schiste et en extraire le gaz naturel qu'il contient. Chaque puits à gaz exige en moyenne 400 camions-citernes pour le transport de l'eau et du matériel en provenance et à destination de chaque puits. Il faut compter près de 4 à 32 millions de litres d'eau pour réaliser chaque fracturation. L'eau apportée est mélangée avec du sable et des produits chimiques pour produire le liquide de fracturation. Au cours de chaque tâche, on utilise environ 160 000 litres de produits chimiques. Le liquide de fracturation utilise jusqu'à 600 produits chimiques, dont des produits avérés cancérigènes et des toxines, y compris du plomb, de l'uranium et du mercure. En dépit des mesures de protection d'ingénierie, on a déjà constaté une pollution des eaux souterraines due à des activités de fracturation hydraulique, ce qui menace l'approvisionnement en eau douce, dont le niveau s'amenuise.

67. Au cours des dernières années, devant la prolifération de telles activités, le public a été de plus en plus sensibilisé à la manière dont la nature continue d'être traitée, et violée, malgré les cris d'alarme des communautés scientifique et médicale concernant la santé tant de la planète que de ses habitants. Beaucoup de gens reconnaissent maintenant que la nature a elle aussi le droit d'exister et de prospérer, exactement comme les hommes. Les gens ont commencé à se rendre compte que les

---

<sup>12</sup> Voir Arne Naess, *The Ecology of Wisdom: Writings by Arne Naess*, Counterpoint Press, 2008; Robert Frazier Nash, *The Rights of Nature: A History of Environmental Ethics*, University of Wisconsin Press, 1989; et Donella H. Meadows, *Thinking in Systems*, Chelsea Queen Publishing, 2008.

limites de la nature sont inviolables et qu'il faut restreindre l'action des hommes en conséquence. Cette relation se fonde aussi bien sur la science que sur l'éthique.

68. Dans l'intervention qu'il a faite à l'occasion du troisième échange de vues, le Secrétaire général a déclaré :

« Quand nous portons atteinte à la planète, nous fragilisons notre seul foyer – et notre survie à venir. Heureusement, des millions de gens dans le monde ont conscience de ce problème. Ils font partie d'un mouvement de plus en plus large en faveur du développement durable. Les Gouvernements sont de plus en plus nombreux à entendre leurs appels à l'action. L'État plurinational de Bolivie a adopté un cadre juridique qui protège spécifiquement la Terre nourricière. Dans sa constitution, l'Équateur reconnaît les droits de la nature. Bien d'autres communautés dans le monde traduisent leur respect pour l'environnement en mesures propres à le protéger. »<sup>13</sup>

69. Prenant la parole à l'occasion du troisième échange de vues, Linda Sheehan, directrice exécutive du Earth Law Center de Californie, a déclaré :

« Les qualités éthiques qui font des foyers heureux et prospères – l'amour, la coopération, l'amitié, le sens du devoir – se développent à la faveur d'étroites relations qu'elles créent à leur tour. Pourtant, nous avons rejeté cette éthique en faveur d'un système économique fondé sur la division et la cupidité. Pour changer cette perspective, un élément capital consiste à comprendre que les relations ne peuvent s'épanouir que si nous reconnaissons les droits naturels de ceux qui y sont inclus. Au fil du temps, nous avons appris que nier ces droits engendre la division. À mesure que nous avons reconnu les droits des gens qui étaient précédemment traités comme des possessions, nous avons commencé à avoir avec eux de véritables relations épanouissantes. De telles leçons s'étendent au monde naturel. Nous sommes d'abord et avant tout des citoyens de la Terre et nous devons reconnaître aux écosystèmes et aux espèces les droits à exister et à s'épanouir, si nous voulons nous épanouir nous-mêmes. »<sup>13</sup>

70. M<sup>me</sup> Sheehan a rappelé ensuite qu'au moment où les Nations Unies rédigeaient la Déclaration universelle des droits de l'homme, le comité de rédaction avait fait observer que la valeur suprême de la personne humaine n'avait pas pour origine une décision d'une puissance mondaine, mais plutôt du seul fait d'exister. De la même manière, nous devons reconnaître que la valeur suprême et les droits du monde naturel découlent de sa seule existence<sup>13</sup>.

71. Dans d'autres parties du monde, on a adopté des lois infranationales et municipales qui reconnaissent aux systèmes naturels locaux le droit d'exister, de prospérer et d'évoluer. Dans une large mesure, ces lois récusent les droits des sociétés qui mèneraient des activités nuisibles indésirables, en outrepassant le droit des membres des communautés locales à vivre en harmonie les uns avec les autres et avec leur environnement. Comme l'a noté le Community Environmental Legal Defense Fund, de telles lois soutiennent les droits de toute communauté à faire prospérer ses foyers plutôt que d'assister à leur destruction<sup>14</sup>. Ainsi en 2012, la Nouvelle-Zélande a reconnu les droits du fleuve Whanganui et de ses affluents<sup>13</sup>.

<sup>13</sup> Voir le troisième échange de vues sur l'harmonie avec la nature, 22 avril 2013, accessible à l'adresse suivante : <http://www.harmonywithnatureun.org>.

<sup>14</sup> Voir <http://www.celdf.org>.

72. Pour qu'un nouveau système économique soit viable, il est essentiel qu'il aide véritablement à conserver la nature. La viabilité dans ce contexte suppose que l'on reconnaisse les limites et les droits de la nature ainsi que la nécessité pour l'humanité d'adhérer à ces principes. Un nouveau système économique ne peut plus considérer la nature simplement comme la source de matières premières destinées à la production industrielle pour assurer un flux continu de marchandises toujours plus abondantes et l'accumulation indéfinie de capital<sup>13</sup>. Les limites ne sont pas unilatérales. Elles fonctionnent dans les deux sens entre la nature et la société. Reconnaître les limites de la nature suppose des limites imposées à la société; prétendre que la société n'a pas besoin de limites entraîne l'effondrement de notre respect pour les limites de la nature<sup>15</sup>.

73. Lors du troisième échange de vues, le Secrétaire national de la planification du développement de l'Équateur, Fander Falconi, a avancé l'idée que reconnaître la nature dans nos processus économiques et sociaux trouverait son expression sur deux plans fondamentaux. Le premier serait de reconnaître les effets de la thermodynamique sur l'activité économique humaine, effets qui ont été étudiés de près par les économistes écologiques. Selon les scientifiques de ce domaine, il faut imposer des limites biophysiques aux aspects irrationnels de la croissance économique, aspects qui ne sont pas viables d'un point de vue scientifique, et envisager plutôt un système économique qui fonctionne conformément aux lois de la thermodynamique. Le plus important dans cette approche, c'est l'imposition de limites à la croissance économique humaine et la reconnaissance des droits et des limites de la nature<sup>13</sup>.

74. Pour le deuxième, il s'agit de prendre en compte des schémas de comportement social et individuel, particulièrement ceux que l'on trouve dans le Sud, étant donné les aspects spécifiques de la répartition des richesses, les points de fragilité sociale et le patrimoine culturel dans cette partie du monde. Dans ce contexte, M. Falconi a fait observer que l'Équateur était le premier pays du monde dont la constitution reconnaît les droits de la nature et les fait respecter par le biais d'un plan national pour le bien-être, où figure un ensemble d'indicateurs, dont l'empreinte écologique, afin de suivre les niveaux nationaux de la consommation<sup>13</sup>.

75. Prenant également la parole lors du troisième échange de vues, Jon Rosales, professeur associé d'études environnementales à l'Université de Saint Lawrence à New York, a expliqué que la bonne relation entre l'économie et la nature prend une forme dans laquelle la nature est le parent et l'économie son sous-système. La science a déjà identifié les limites de la nature et a démontré que l'activité économique doit demeurer en sécurité à l'intérieur de ces limites. L'illustration la plus parfaite du fondement de cette relation se trouve dans les cultures autochtones de subsistance dont la vie est en véritable harmonie avec la nature, respectant les seuils écologiques et vivant dans un système d'« économie domestique » enraciné dans la terre. Le partage est particulièrement important dans bon nombre de cultures de subsistance; c'est la raison pour laquelle de telles cultures sont souvent appelées « économies morales ». Les cultures autochtones ont reconnu depuis longtemps les droits de la Terre nourricière, son abondance protectrice, son intégrité structurelle et ses limites<sup>13</sup>.

---

<sup>15</sup> Vandana Shiva, « Resources », dans Wolfgang Sachs, éd., *The Development Dictionary: A guide to Knowledge as Power*, Zed Press, 2012.

76. À l'occasion de la cent vingt-huitième Assemblée de l'Union interparlementaire qui s'est tenue à Quito (Équateur), les parlementaires se sont réunis pour débattre du thème « D'une croissance débridée à un développement maîtrisé 'Buen vivir' : nouvelles approches, nouvelles solutions ». Dans le communiqué de Quito, adopté par l'Assemblée le 27 mars 2013, les participants ont déclaré :

« Dans un monde aux ressources finies, le cycle toujours recommencé de la consommation et de la production à outrance, qui est au cœur du modèle économique actuel, n'est plus soutenable. Dans un monde aux ressources finies, le cycle toujours recommencé de la consommation et de la production à outrance, qui est au cœur du modèle économique actuel, n'est plus soutenable. Non seulement la croissance ne peut suffire pour relever les défis sociaux, économiques et environnementaux de notre temps, mais elle devient même une partie du problème. Il nous faut adopter une approche différente, axée sur le bien vivre dans toutes ses dimensions si nous voulons que la communauté humaine puisse progresser dans le respect des valeurs fondamentales que sont la paix, la solidarité et l'harmonie avec la nature. »<sup>16</sup>

77. Lin Harmon, doyen des programmes de droit environnemental à la faculté de droit de la Pace University à New York, a rappelé que la Charte mondiale de la nature de 1982 (résolution 37/7 de l'Assemblée générale, annexe) proclamait dans ses principes généraux que « la nature (serait) respectée et que ses principes essentiels ne (seraient) pas altérés » et que « les principes énoncés dans la présente Charte (trouveraient) leur expression dans la législation et la pratique de chaque État ainsi qu'au niveau international ». Comme l'a noté M<sup>me</sup> Hamon, il était clair que la communauté internationale ne respectait toujours pas le principe de non-altération. La législation et le niveau actuel de répression à l'égard des contrevenants ne suffisaient ni à empêcher la température de grimper à l'échelle planétaire ni à prévenir l'effondrement d'écosystèmes et la disparition d'espèces.

78. Les avocats spécialisés en droit de l'environnement et les scientifiques se rendent compte que le droit de l'homme à un environnement sain, de même que les droits de la nature, doivent être déterminés et appliqués de façon plus générale pour assurer notre bien-être collectif – une démarche que certains pays ont déjà adoptée en commençant à protéger la nature de la même manière qu'elle nous protège.

79. En février 2013, le documentaire « la Terre vue de l'espace », réalisé en consultation extensive avec les scientifiques de la National Aeronautics and Space Administration des États-Unis d'Amérique (NASA), a mis en vedette des informations transmises par 120 satellites d'observation de la Terre, qui nous regardent du haut de l'espace. Les données captées par ces satellites et transformées en séquences visuelles dévoilent le réseau délicat et surprenant des forces qui maintiennent la vie sur la Terre. Du monde microscopique des molécules d'eau se vaporisant au-dessus des océans au champ magnétique, plus grand que la Terre elle-même, ces données révèlent la beauté et la complexité étonnantes de notre planète changeante.

80. Dans le commentaire du film, Pier Sellers, du Centre de vols spatiaux de Goddard de la NASA, dit qu'on peut voir le monde comme un immense système, entièrement relié par l'atmosphère et les océans, poursuivant sa course autour du Soleil. Les données satellite montrent que nous vivons dans un système

<sup>16</sup>. Voir <http://www.ipu.org>.

interconnecté et que divers phénomènes se produisent dans différentes parties du monde, moussons dans les unes, tempêtes de sable dans les autres.

81. Notre succès en tant qu'espèce a entraîné une croissance rapide de la population et aujourd'hui, notre présence est visible sur 80 % des terres émergées. En tant qu'espèce, nous perturbons les divers cycles naturels qui régissent notre planète. De nombreux facteurs jouent un rôle dans les changements spectaculaires qui transforment le monde naturel autour de nous, et tout particulièrement les régimes climatiques, mais la plupart des scientifiques s'accordent pour dire que c'est l'activité humaine qui en est le principal moteur.

## VIII. Conclusion

82. Nous voilà aujourd'hui à une nouvelle étape critique, essayant de définir un programme de développement pour l'après-2015. Il importe au plus haut point d'orienter les priorités vers la protection de la nature, plutôt que vers sa réduction au rang de ressource disponible pour alimenter notre système économique. Le mot « ressource » à l'origine dénotait la vie. Il a pour racine le verbe latin *surgere*, qui évoquait l'image d'une source jaillissant continuellement du sol. Cette conception soulignait ainsi la capacité d'autorégénération de la nature et appelait l'attention sur sa prodigieuse créativité. Elle évoquait en outre une idée ancestrale de la relation entre les hommes et la nature, à savoir : puisque la nature accorde ses dons aux hommes, ils doivent en retour lui témoigner leur respect et s'efforcer de ne faire aucun mal à la nature en tant que source de cette générosité. Ainsi donc auparavant, « ressource » suggérait la réciprocité aussi bien que la régénération<sup>15</sup>.

83. Mais avec l'apparition de l'industrialisation et du colonialisme il y a eu rupture conceptuelle et « ressources naturelles » a pris le sens « d'éléments de la nature » nécessaires comme intrants pour la production industrielle et le commerce colonial. Une fois envolée la « capacité de régénération », le principe de réciprocité a également perdu du terrain : on suppose désormais, à tort, que seuls l'esprit d'invention et le travail de l'homme confèrent une valeur à la nature.

84. Les discussions qui conduiront à la formulation des priorités de développement pour l'après 2015 doivent mettre la nature au cœur du développement durable. Il nous faut retrouver cette sagesse ancienne, qui prévenait en douceur que la richesse économique ne pouvait ontologiquement se transformer en vie, une vérité rendue de façon saisissante dans cet adage amérindien souvent cité :

« Une fois le dernier arbre abattu, le dernier poisson pêché, le dernier fleuve pollué, quand l'air que tu respirez te rendra malade, alors tu comprendras que l'argent ne se mange pas. »

## IX. Recommandations

85. **En s'inspirant de la présente analyse, des communications présentées lors des trois échanges de vues sur l'harmonie avec la nature et du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », les États Membres sont invités à prendre en compte, à la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, les recommandations ci-après :**

a) Renforcer le réseau des savoirs d'éminents spécialistes, intellectuels et universitaires dont les recherches se situent à l'avant-garde de leurs domaines dans les sciences naturelles et sociales, notamment en physique, en chimie, en biologie, en écologie, en économie, en sociologie, en droit, en éthique, en anthropologie, en médecine et en linguistique, afin de faire avancer la conceptualisation holiste d'un nouveau paradigme économique, fidèle aux principes, aux facteurs déterminants et aux valeurs de la vie en harmonie avec la nature, en s'appuyant sur les données scientifiques actuelles, notamment celles des centres d'excellence sur les sciences spatiales, qui présentent leurs observations en séquences visuelles;

b) Encourager les universités et les établissements de recherche à diffuser plus largement une conception contemporaine de l'économie, prenant en compte le bien-être de toute l'humanité et de la nature, en accord avec la science et l'éthique;

c) Reconnaître et motiver le devoir de vigilance à l'égard de la nature ainsi que les interconnexions fondamentales entre l'humanité et la nature, en introduisant notamment, selon les besoins des situations nationales, des textes législatifs et des dispositions constitutionnelles applicables, conformément aux principes de Rio et au document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable;

d) Soutenir et promouvoir les cultures autochtones qui vivent déjà en harmonie avec la Terre et tirer parti de leur expérience, et appuyer et promouvoir les efforts faits, depuis les niveaux nationaux jusqu'à ceux des communautés locales, pour intégrer dans leurs lois et systèmes de gouvernance la protection de la nature et faire appliquer ces lois au profit des hommes et du monde naturel;

e) Promouvoir l'inclusion, dans l'élaboration des politiques, d'indicateurs plus généraux pour mesurer les progrès d'ordre économique, social et environnemental, encourager la participation aux travaux de la Commission de statistique sur la définition d'indicateurs de progrès plus généraux et assurer le suivi des résultats et recommandations issus de ces travaux<sup>17</sup>;

f) Mettre davantage en avant et appuyer, au moyen du site Web des Nations Unies « Harmonie avec la nature » ([www.harmonywithnatureun.org](http://www.harmonywithnatureun.org)), les travaux entrepris par les Etats Membres, les grands groupes et autres parties prenantes ainsi que le réseau des savoirs de plus en plus développé sur le sujet, conformément au paragraphe 40 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable « L'avenir que nous voulons », afin d'adopter des approches et des actions globales et intégrées qui conduiront l'humanité à vivre en harmonie avec la nature et nous inciteront à agir pour rétablir la santé et l'intégrité des écosystèmes terrestres;

g) Inscire à l'ordre du jour provisoire de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale une question subsidiaire intitulée « Harmonie avec la Nature », qui alimentera les débats sur le programme de développement pour l'après 2015.

---

<sup>17</sup> Voir E/2013/24, décision 44/114.